

**DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE
DÉCLARATION PRÉALABLE
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

A - 2022 - 258

DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION		Référence dossier
Déposée le 30/10/2022, complétée le 26/11/2022,		N° @ DP 78124 22 G0148
Par :	Monsieur MULLER Arnaud	Destination : Habitation
Demeurant :	14, impasse de la Courbe 78420 Carrières-sur-Seine	
Pour :	Installation de panneaux photovoltaïques	
Sur un terrain sis :	14, impasse de la courbe 78420 Carrières-sur-Seine (cadastré BM228)	

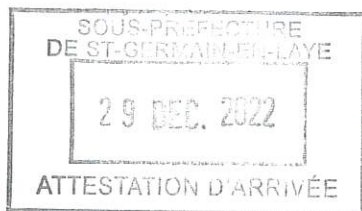
MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,
Vu la déclaration préalable référencée ci-dessus,
Vu l'avis favorable de l'Inspection Générale des Carrières en date du 14/11/2022 (copie ci-jointe) ;

ARRÊTE,


Article 1 : Il n'est pas fait opposition aux travaux décrits dans la déclaration préalable.

Article 2 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



A Carrières-sur-Seine, le 22 DEC. 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,
la Sécurité, et la Voirie,
Michel MILLOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.